



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des élections et des associations  
Affaire suivie par M. Christophe PUCHOIS  
03 21 21 21 54  
christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

**Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité**

ARRAS, le 21 juin 2021

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES BINOMES CANDIDATS INSCRITS  
AU SECOND TOUR DE SCRUTIN  
DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES  
DES 20 ET 27 JUIN 2021**

**Vu** le code électoral ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des électeurs pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 en date du 24 août 2020 accordant délégation de signature ;

**Vu** les récépissés définitifs de déclaration de candidature ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des binômes candidats, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du second tour de scrutin du 27 juin 2021 de l'élection des conseillers départementaux est arrêtée pour les cantons du Pas-de-Calais suivant les tableaux en annexe.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

**Article 3** : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, Mesdames et Messieurs les présidents de commission de propagande, et Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

  
Alain CASTANIER